

RETRAITE SPORTIVE  
M. GUIENNET Marc  
11 Allée des Mésanges  
01440 VIRIAT

Monsieur le Président,

Comme la plupart des collectivités, la Commune de Viriat se voit contrainte de mettre en place un plan de sobriété énergétique pour la période hivernale 2022-2023. La mise en place de ces mesures visent à contenir l'augmentation des dépenses de chauffage dans le budget communal, mais aussi et surtout, à participer à l'effort collectif de maîtrise de la consommation énergétique pour éviter les pénuries d'électricité ou de gaz dans les entreprises ou les équipements prioritaires comme l'hôpital.

Ainsi, sur la base des propositions élaborées en commission municipale et annoncées lors de l'AG du comité des fêtes de ce jeudi 29 Septembre, les mesures suivantes vont être prises :

- **Pour les équipements sportifs**, la température des vestiaires sera abaissée à 19°. La température des douches sera également diminuée tout en veillant à respecter les normes sanitaires. Dans les locaux d'activité du gymnase des Caronniers, la température sera fixée à 16 °. Quant aux locaux d'activités du gymnase du Crêt Déliat, la température sera réglée sur 18 °.
- **Pour les équipements festifs** (salle des fêtes, espace famille, espace nature, salle André Chanel salle des Baisses...), la température sera réglée sur 19 °. En dehors des périodes de location et d'occupation, la température de ces locaux sera abaissée de 5 à 6 °. Les utilisateurs devront au moment de la location s'engager eux-mêmes à maintenir cette température de 19 ° lorsque les thermostats sont accessibles.
- **Pour les locaux administratifs et scolaires** (écoles, restaurant scolaire, garderie périscolaire et centre de loisirs...), les locaux seront chauffés à 19° sauf pour les équipements de la petite enfance qui accueillent des bébés et des tout-petits pour lesquels la température sera maintenue à 20-21°.

Conscient de l'impact que ces mesures entraineront pour vos associations et vos adhérents, nous comptons sur votre soutien plein et entier pour expliquer et faire appliquer ces mesures.

Au-delà de ces mesures qui concernent la période hivernale à venir, la Commune va poursuivre l'isolation de ses bâtiments et le renouvellement de ses éclairages par des led, ce qui lui a permis de diminuer puis de stabiliser son budget dédié aux dépenses énergétiques depuis 2015.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

L'Adjoint au Maire délégué à  
la vie associative, transition écologique  
relations extérieures

Alexis MORAND

Le Maire

Bernard PERRET



Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire